

## COMMUNE D'ARBOYS EN BUGEY

### DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Membres :	17
En exercice :	17
Présents	14
Absents	3
Procurations	2
Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0

L'an deux mille dix huit et le vingt et un décembre à 19h30. Le Conseil Municipal d'ARBOYS EN BUGEY, dûment convoqué par Le Maire M.BERGER Charles s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. BERGER Charles, Le Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 décembre 2018.

Présents : Mmes BRODSKIS Anne, GALLAND Suzanne, MARCHANT Nathalie, PEYSSON Christie, MM. BERNEL Denis, CODEX Joël, DECROZE Emmanuel, JACOB Quentin, JACQUET Yves, PONCET Emile, RIERA Michel Charles, SPELLANI Clément, VUILLEROD René.

Excusés : Mme RAPAUT Christine pouvoir à M. BERGER Charles, Mme LANZONI Noëlle pouvoir à M. JACQUET Yves

Absent : M. JACOB René Christian

Mme BRODSKI Anne a été élu Secrétaire de Séance.

#### **Objet : Adhésion de nouvelles communes au service urbanisme mutualisé de la communauté de communes BUGEY SUD au 01/01/2019**

Le maire informe le conseil municipal que lors de l'Assemblée Générale du 15/11/2018, il a été indiqué que les communes suivantes avaient fait part de leur souhait d'adhérer au service urbanisme mutualisé de la communauté de communes BUGEY SUD à compter du 01/01/2019 :

BELLEY-  
MARIGNIEU-  
SAINT CHAMP-  
LOCHIEU-  
BRENAZ-  
VIEU-

Lors de cette assemblée générale, l'impact sur l'organisation du service ainsi que l'impact financier pour les communes d'ores-et-déjà adhérentes a été débattu.

Conformément à ce qui est prévu à l'article 11 de la convention de fonctionnement signée par la commune, toute nouvelle intégration de commune se fait avec versement d'un droit d'entrée et après accord des communes signataires.

#### **Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :**

- **Approuve** l'adhésion des communes susvisées au service urbanisme mutualisé de la communauté de communes à compter du 01/01/2019

**Dit** que la présente délibération sera transmise à Mme La Sous-Préfète de BELLEY.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
BERGER Charles.



Actusé de réception en préfecture  
001-200053668-20181221-D2018-12-04-DE  
Date de télétransmission : 27/12/2018  
Date de réception préfecture : 27/12/2018